

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau, concernant le projet de station de transit, tri, regroupement et traitement de déchets par la société IPES dans la zone industrielle Pariacabo sur le territoire de la commune de Kourou 97310

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 02 mars 2020 au vendredi 03 avril 2020 inclus.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la société IPES, représentée par Marc PENA– lieu-dit Pariacabo 97310 Kourou – téléphone : 05 94 47 29 09 / 06 94 42 91 03 – thierry.dupuy@groupepena.fr .

Le service instructeur au sein de la DGTM (ex-DEAL Guyane) est le service prévention des risques et industries extractives (PRIE) - coordonnées : 05 94 29 75 30 – courriel : remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr – DGTM (ex-DEAL Guyane), rue Carlos Fineley - CS 76 003, 97 306 Cayenne Cedex.

Mme Marie CHAIX-FARRUGIA, graphothérapeute, résidant à Matoury, est désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur le site internet des administrations suivantes :
Préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces – enquêtes publiques)
DGTM (ex-DEAL Guyane) - www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques 2020).
- À la mairie de Kourou – 30 avenue des Roches – 97310 Kourou – 0594 22 31 31 – aux heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi de 08h00 à 13h30 de 15h00 à 18h00 et mercredi et vendredi de 08h00 à 14h00
- À la DGTM (ex-DEAL Guyane) située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex
- Sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Par écrit sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Kourou
- Par dépôt sur le site internet de la DGTM (ex-DEAL Guyane) : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public – enquêtes publiques 2020)
- Par courriel : sdgs@ville-kourou.fr
- Par voie postale : à la mairie de Kourou, à l'adresse indiquée ci-dessus, et à la DGTM (ex-DEAL Guyane) rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex, à l'attention du commissaire-enquêteur Mme Marie CHAIX-FARRUGIA

Les observations formulées par voie postale, par courriel et déposées sur le site de la DGTM (ex-DEAL Guyane) seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur Mme Marie CHAIX-FARRUGIA recevra le public, à la mairie de Kourou, au cours de 5 permanences :

- 1ère permanence le lundi 02/03/2020 de 9h à 12h
- 2ème permanence le vendredi 13/03/2020 de 9h à 12h
- 3ème permanence le lundi 16/03/2020 de 9h à 12h
- 4ème permanence le jeudi 26/03/2020 de 9h à 12h
- 5ème permanence le vendredi 03/04/2020 de 11h à 14h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Kourou et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr – (accueil - actualités - enquêtes publiques) et www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2020),

Pour le préfet par délégation,

La Directrice du Contentieux et du Juridique

Dorothee LABBAGN

